



Académie d'AIX- MARSEILLE

## Déclaration liminaire UNSA Éducation - CTA du 10 Janvier 2022

Monsieur le Recteur, Mesdames et messieurs les membres du CTA

L'Unsa Education vous adresse ses meilleurs vœux pour cette année qui commence à nouveau sous le signe de crise et de contraintes sanitaires. J'y reviendrai en fin de déclaration.

La déclinaison par académie des moyens prévus au budget 2022 ne seront pas à la hauteur des ambitions.

Dans le premier degré, la dotation prévue et l'absence de programmation ne pourront pas satisfaire, par exemple, la nécessité d'abonder les brigades de remplacements, les besoins d'augmentation de décharge de tous les directeurs pour le remplacement ou encore les besoins en personnels spécialisés pour la prévention et le traitement de la grande difficulté scolaire ou des troubles du comportement.

Concernant le poste attribué à l'EI PACA, nous déplorons que l'année dernière déjà, un poste était réservé à cet établissement dont les moyennes élèves/classes sont maintenues à un taux inférieur à 21 alors que de nombreuses écoles du département du 04 sont loin de ce taux pour voir une ouverture...

Les conditions d'exercice dans le second degré vont continuer de se dégrader avec la politique des heures supplémentaires et les classes surchargées.

L'Unsa-Education d'Aix Marseille dénonce la seule création de 3 postes sur toute l'académie avec l'équivalent de 100 etp, moyens d'enseignement, stagiaires. Ces stagiaires seront-ils à plein temps ou à mi-temps dans les établissements? A l'Unsa-Education, nous apprécions le recrutement de stagiaires, mais la multiplication des supports de stagiaires dans les établissements dès cette année et plus encore l'année prochaine, 1/3 temps, mi-temps et temps complets rend très compliqué de mener une véritable politique RH dans les établissements et d'anticiper une structure qui risque de n'être annoncée ou confirmée qu'à quelques jours de la rentrée comme ça a pu être le cas cette année. Il manquera de la souplesse pour construire les DGH. Et c'est un coup unique, car ces stagiaires vont bien devenir des titulaires l'année d'après.

Dans notre académie, l'ouverture de nouveaux établissements se fera cette année sans poste supplémentaire de chef d'établissement ce qui implique un redéploiement et donc de déshabiller Pierre pour habiller Paul !

Les IMP stagnent sachant que sont préemptées des IMP pour payer les coordonnateurs réseaux et pour les PIAL ce qui veut dire moins d'IMP pour les établissements. Monsieur le Recteur, quelles sont les priorités réelles ?

Concernant les 11 postes pour les CPE sur l'académie il faut absolument résister à la tendance qui va être de vouloir reconstituer un volant de remplaçants pour masquer les manques ( volant qui avait été supprimé par les services) ce qui ferait autant de postes en moins sur les EPLE alors que le constat ne doit pas être oublié : nous sommes sous dotés depuis des années. Nous revendiquons une priorité unique à l'implantation dans les établissements !

Concernant les postes d' infirmiers ou d' Assistant Social, nous sommes bien loin des besoins. Je relaye ici un communiqué de presse de leurs syndicats de l'Unsa Education, le SNASEN Unsa et le SNIES Unsa qui complète le courrier que vous avez récemment reçu, Mr Le Recteur et que je joindrai à cette déclaration:

*Le grenelle de l'éducation avait prévu la création de 50 postes d'assistants sociaux et d'infirmiers scolaires afin de soutenir le déploiement du plan égalité des chances par le renforcement de la mixité sociale et l'accompagnement des internats d'excellence. Un plan ambitieux mais des moyens microscopiques Comment 50 postes à l'échelle nationale pourraient-ils porter ce plan ambitieux ? Le SNASEN et le SNIES UNSA éducation se sont déjà prononcés sur l'inadéquation entre l'objectif et les moyens mis en œuvre. La gestion de la crise actuelle repose sur l'investissement sans faille des personnels, notamment les assistants de service social (ASS) et les infirmiers (INFENES), qui portent notre bateau Ecole et nos élèves à bout de bras pour éviter la noyade. 50 postes, c'est écoper à la petite cuillère ! De plus, ces moyens ne sont pas définis, et devront être répartis entre INFENES et ASS selon un arbitrage académique aux critères fluctuants et évasifs. Notre fédération l'UNSA Education s'est exprimée au CTMEN : Ces métiers ont une identité propre, des missions propres, et ne sont pas fongibles. L'état sanitaire et social de nos élèves, au centre de la réussite scolaire Nos deux syndicats, unis dans une même fédération, l'UNSA Education, défendent des créations de postes selon un plan de recrutement pluri annuel, négocié au niveau national avec les représentant.es des personnels. Ces créations de postes doivent permettre la réduction du nombre d'EPLE et du nombre d'élèves par ASS et par INFENES, selon des critères objectifs d'arbitrage dans le respect de la circulaire des missions de chaque métier. Depuis 5 ans pour les ASS et pour les INFENES, nous attendons de notre institution des créations de postes ainsi qu'une politique ambitieuse, à la hauteur des enjeux qui placent nos métiers au cœur du fonctionnement de l'école dans nos missions d'accompagnement des élèves de la maternelle à l'université. Une politique ambitieuse de collaboration avec l'ensemble du système éducatif devant les grands défis du moment, en lien avec les tous les acteurs de l'environnement scolaire.*

Concernant les postes d' Administratifs, sur le BOP 141, l'académie d'Aix-Marseille ferait partie des académies en développement épargnées par l'obscur système de répartition ministériel. Tout cela est censé être calculé en tenant compte des ouvertures de classes et du nombre d'élèves. Pour autant, faut-il se réjouir d'avoir obtenu des postes par redéploiement au détriment d'autres académies ? Les trois postes créés seront il pour autant suffisants pour faire face aux besoins ? On peut en douter.

Sur le BOP 214, les besoins ne sont pas non plus couverts puisque les seuls emplois créés correspondent à des missions nouvelles, dans le cadre du plan "Marseille en grand", ou du Service national universel.

Les autres personnels de l'Education nationale, indispensables au fonctionnement de notre système continueront d'être en sous-effectif dans les données et encore plus dans la réalité du fait des absences non remplacées ou des postes non pourvus. Les moyens dédiés à la formation initiale et continue et aux remplacements continueront à faire défaut.

L'UNSA Education vous alerte, Monsieur le Recteur, Monsieur le secrétaire général sur l'asphyxie d'une école publique pourtant centrale dans la résilience et le rebond d'une société minée par le pessimisme et les fractures

Concernant la Loi 3DS,

Le gouvernement a proposé par un amendement à la loi 3DS de donner l'autorité fonctionnelle sur les adjointes et adjoints gestionnaires aux collectivités territoriales.

Pour l'UNSA Éducation et ses syndicats majoritaires pour les chefs d'établissements (SNPDEN-Unsa) et les adjointes et adjoints gestionnaires (A&I-Unsa) c'est un choix totalement incompréhensible et inacceptable qui remet profondément en cause le fonctionnement des EPLE en déstabilisant les équipes de direction.

Ce projet de loi actuellement proposé va cruellement fragiliser les collèges et les lycées. Il remet en question le modèle de l'EPLE, établissements autonomes qui ne sont ni des services déconcentrés de l'État, ni des services des collectivités. C'est pour cela que, le vendredi 14 janvier, une action intersyndicale contre l'instauration d'une autorité fonctionnelle des collectivités sur les adjoints gestionnaires en EPLE appelle à une journée "administration morte" dans les EPLE,

Je terminerai cette longue, une fois n'est pas coutume, déclaration en CTA de l'Unsa Education, par l'appel intersyndical concernant la gestion de la crise sanitaire.

Trop c'est trop !

***Les personnels de l'Éducation nationale n'ont de cesse depuis des mois de dire à leur ministre qu'ils n'en peuvent plus. Face au déni total de ce dernier sur la réalité du quotidien, l'Unsa-Education appelle les personnels à utiliser la grève le 13 janvier pour se faire entendre.***

Les conditions de travail des personnels et celles d'apprentissage des élèves générées par une gestion chaotique de la crise à l'école sont devenues intenable.

Illisibilité des règles, modification incessante des tâches à accomplir, mise en porte-à-faux auprès des familles... sont les réelles conséquences de chaque annonce médiatique et revirement du protocole sanitaire.

Les délais de dépistage notamment, sont intenable (saturation des laboratoires et des pharmacies, pénurie des autotests, absence d'outils pour tenir les comptes des retours au fil de l'eau...).

Pour l'Unsa-Education, lorsque la capacité à tester est insuffisante faute de moyens anticipés, ce n'est pas le dépistage qu'il faut alléger - sinon on ôte la prévention - mais c'est une décision de fermeture qu'il faut savoir prendre.

**L'École est au bord de la rupture, elle a besoin de soutien pour continuer à fonctionner.**

**Les femmes et les hommes qui la font vivre vous disent *Stop !***

Je vous remercie de votre écoute.